



DIOCÈSE  
— de —  
SÉEZ

## Propositions de la commission *Laudato si'* aux paroisses sur la sobriété



La commission *Laudato si'* du diocèse de Séez, s'appuyant sur l'encyclique et les propositions du label Eglise verte vous indique quelques pistes pour aller vers plus de sobriété. Vu le contexte actuel, nous avons choisi des aspects qui sont plus spécifiquement en lien avec l'énergie.

Bien entendu, tous ces appels sont à discuter et réfléchir suivant les possibilités techniques et humaines des différents lieux.

Nous faisons des propositions qui n'ont pas d'impact en terme d'investissement. Pour ce qui est des questions de transformation, nous vous invitons à vous tourner vers l'économe et le service technique du diocèse. Une commission immobilière du diocèse existe. Elle va travailler sur un plan pluriannuel d'investissements et ouvrir une réflexion sur la transformation énergétique des bâtiments. Pour participer à cette commission, vous pouvez vous inscrire à l'adresse : [econome.diocesain@diocesedeseez.org](mailto:econome.diocesain@diocesedeseez.org)

### **L'éclairage :**

- Qui est responsable de l'éclairage extérieur des églises quand celles-ci sont illuminées de nuit ? Si c'est la paroisse, voilà un premier geste à poser. Si c'est la mairie, il serait bon de voir avec elle comment éteindre. Même si ce n'est pas de la responsabilité de la paroisse, les personnes peuvent penser que c'est l'Eglise qui dépense de l'énergie.

A noter : [la loi dite Grenelle II](#) impose l'obligation d'éteindre les bâtiments entre 1 heure et 6 heures du matin

C'est possible : Les deux projecteurs qui éclairaient toute la nuit l'église du Sacré-Cœur à Bagnoles de l'Orne sont coupés depuis plus d'un an.

- Les ampoules dans les églises, les salles paroissiales, les presbytères, etc., tous les bâtiments qui dépendent des paroisses : Quand c'est possible, remplacer les ampoules classiques, même basse consommation, par des LED.

C'est possible : Dans l'église Saint Sauveur de Bellême, les ampoules ont toutes été remplacées. La paroisse s'est mise en lien avec la mairie qui a réalisé cette opération.

- Installer des détecteurs de présence dans les lieux de passage fréquentés régulièrement. Ces détecteurs captent aussi la luminosité et allument les éclairages en fonction de celle-ci.

C'est possible : Les toilettes de la maison diocésaine sont tous équipés de ce type de détecteur

- Discerner s'il y a vraiment besoin d'allumer une pièce. La lumière du soleil peut être suffisante.

- Trouver des affichages de vigilance ludiques pour sensibiliser... « Ça n'est pas Versailles ici » étant un des slogans les plus connus.

- Une vigilance sera sans doute à avoir autour des illuminations de Noël : Regarder où les services des mairies branchent les installations. De même pour ce qui dépend des paroisses, être attentifs à la sobriété là aussi.

### **Le chauffage :**

- Installer des programmateurs de chauffage afin de limiter les périodes de chauffe en journée et créer un abaissement quand les locaux sont inutilisés ou la nuit.
- Une température de 19° dans les locaux publics a été instaurée dans [une loi de 1973](#) qui faisait suite au choc pétroliers, avec recommandation d'en faire autant pour les particuliers.
- Equiper les salles de thermomètres
- Essayer de mettre en place une gestion des locaux : adapter les salles utilisées à la taille des groupes, du coût de la salle, etc. Tout en étant attentif à ne pas se couper des plus fragiles.
- Responsabiliser les personnes qui utilisent les locaux : attention à ne pas ouvrir les fenêtres avec les radiateurs de la pièce allumés, appeler les personnes à venir bien couvertes aux réunions.
- Etre attentif à l'humidité dans les locaux.
- Dans les églises, couper les zones de chauffages quand elles sont indépendantes les unes des autres. Inviter les personnes à se regrouper. Suivant les circonstances, trop peu chauffer peut avoir des conséquences sur le mobilier (moisissure des chaises, conséquences sur les orgues)
- Inventorier les lieux mal isolés, et essayer de les utiliser le moins possible.
- **EN AUCUN CAS il ne faut couper la VMC**

### **Utilisation du numérique et autres appareils électriques**

- Eteindre les appareils au lieu de les mettre en veille.
- Ne pas laisser des chargeurs de téléphones sur les prises quand ils ne chargent pas un appareil
- Vider les boîtes mails des messages qui n'ont pas besoin d'être conservés.

### **Déplacements**

- Discerner s'il est préférable de se réunir en visio ou en présentiel

C'est possible : l'équipe diocésaine du CCFD-Terre solidaire fait une rencontre sur deux en présentiel

- Faire que le covoiturage devienne un réflexe pour les formations, les rencontres diocésaines. Demander à ce que la liste des participants soit envoyée.

- Organiser des covoitages pour aller à la messe (via l'application Go messe par exemple ou en invitant les paroissiens à s'organiser)

C'est possible : La paroisse Notre Dame en Ouche utilise l'application Go messe

- Quand c'est possible, privilégier la marche ou le vélo, inciter les paroissiens qui le peuvent en ce sens. Voir avec la mairie s'il est possible d'installer des râteliers à vélos près de l'église.

Pour tout cela vous pouvez vous appuyer sur l'écodiagnostic d'Eglise verte : <https://www.egliseverte.org> et les fiches pratiques accessibles sur le site : <https://www.egliseverte.org/ressources-outils/>.

Document validé en conseil épiscopal le 23 septembre 2022, revu avec le service technique du diocèse